



**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE
LA CITE EUROPEENNE DU THEATRE ET DES ARTS ASSOCIES
DOMAINE D'O - MONTPELLIER
RECHERCHE SA DIRECTION GENERALE**

L'EPCC Cité Européenne du théâtre et des arts associés – Domaine d'O – Montpellier déploie son action au sein du Domaine d'O Nord, site naturel doté d'équipements exceptionnels, dont la gestion est assurée par Montpellier Méditerranée Métropole. L'Etablissement Public a été créé à l'automne 2024 à l'initiative de la Métropole, de l'Etat, et de la Ville de Montpellier. Né du rapprochement de l'EPIC du Domaine d'O et de l'association Printemps des Comédiens, il poursuit la mission - initiée depuis de nombreuses années - de proposer une riche programmation de théâtre et arts associés, et plus largement de spectacle vivant, notamment une saison annuelle et un festival salué par la critique, Le Printemps des Comédiens.

Fort de l'expérience et du prestige de ces deux institutions, l'EPCC Cité Européenne du Théâtre et des Arts associés propose une programmation ambitieuse et ouverte au plus grand nombre, garante de l'excellence artistique. Acteur du soutien à la création, lieu d'hospitalité, il a vocation à offrir aux artistes européens contemporains des outils et moyens au service de leurs imaginaires. A travers une dynamique de partenariats européens, il est un outil au service de nouveaux modèles de coopérations et productions transnationales, véritable lieu d'expérimentation et d'innovation dans le domaine du spectacle vivant, contribuant par son action à renforcer la circulation des œuvres d'art et des artistes européens.

Il intègre à sa politique les grandes orientations des programmes nationaux et territoriaux relatifs aux questions sociales, notamment la défense de la parité, la lutte contre les violences et les harcèlements sexistes et sexuels, le respect du principe de laïcité, la défense des engagements républicains, et la responsabilité environnementale.

Le directeur ou la directrice est désigné(e) dans les conditions et selon les modalités fixées aux articles L. 1431-5 et R. 1431-10 du Code général des collectivités territoriales.

Selon les termes du Code Général des collectivités territoriales et des statuts de l'EPCC, le directeur ou la directrice de l'établissement public de coopération culturelle est nommé(e) par le président du conseil d'administration, sur proposition de ce conseil et après établissement d'un cahier des charges, pour un mandat de trois ans, renouvelable par période de trois ans, parmi une liste de candidats établie d'un commun accord par les personnes publiques représentées au sein de ce conseil, après appel à candidatures et au vu des projets d'orientations artistiques, culturelles, pédagogiques, environnementales ou scientifiques soumis.

Les ressources de l'Etablissement

- Contribution annuelle de Montpellier Méditerranée Métropole – 4 240 000€
- Contribution annuelle de l'Etat – 485 000€
- Budget annuel d'exploitation - 7 Millions d'euros
- Nombre de salariés permanents : 27

Les infrastructures

- Le théâtre Jean-Claude Carrière – 600 places assises / 1200 places debout
- L'amphithéâtre d'O – Amphithéâtre de plein air de 1800 places
- Un bâtiment de bureau
- La cabane Napo
- Une pinède de 3 hectares
- Un restaurant sous concession
- Un parking de 390 places et un parking mis à disposition par le Département de l'Hérault de 350 places

LA CITE EUROPEENNE DU THEATRE ET DES ARTS ASSOCIES

Les missions de l'établissement

- **Développer la diffusion du théâtre et des arts associés** auprès du grand public, en proposant une programmation riche, exigeante et accessible, illustrant la grande diversité de la création contemporaine et faisant ressortir clairement les choix éditoriaux ;
- **Encourager la création contemporaine** dans les différentes formes d'écritures ; à ses principaux courants comme à ses approches les plus singulières ; locale, nationale, européenne, francophone ainsi que la création internationale, notamment Africaine, en donnant à voir le travail des artistes et équipes artistiques, en offrant aux artistes des moyens au service du déploiement de leurs projets, en portant une politique d'hospitalité aux artistes pour encourager la diversité et l'innovation dans les différentes formes d'écritures ;
- **Consolidier le rôle de la Cité européenne du théâtre dans la production déléguée et participer à la production de nouvelles formes** de théâtre et des arts associés par la commande, l'accueil, le financement d'œuvres et la recherche de partenaires ;
- **Participer au développement et au renouvellement des pratiques culturelles** par le déploiement d'une politique des publics ambitieuse, innovante, ouverte au grand public, au jeune public et aux publics éloignés, empêchés et désintéressés de la culture ;
- **Encourager le développement et l'enrichissement du territoire** par la valorisation des compétences, le déploiement de dispositifs de formation continue et d'insertion, le recours privilégié aux techniciens et artistes issus ou implantés sur le territoire régional de l'établissement ;
- **Participer à l'amélioration de la qualité du cadre de vie** des habitants du territoire d'implantation de l'établissement ;
- **Enrichir par son action la programmation du territoire à destination du jeune public** et des familles dans le cadre de la démarche « Ville à hauteur d'enfant » ;

Afin d'accomplir ces missions, l'établissement :

- programme une saison et des temps forts pluridisciplinaires avec une dominante théâtre et arts associés de spectacle vivant et arts associés ouverte au grand public valorisant la création française, européenne et internationale, au sein du Domaine d'O et en partenariat avec d'autres lieux du territoire ;
- propose une fenêtre ouverte sur le théâtre de répertoire sur la scène de l'Opéra Comédie ;
- programme le Printemps des Comédiens, festival annuel de théâtre et spectacle vivant avec l'objectif d'un rayonnement international ;
- intègre un axe de programmation dédié à l'enfance à la jeunesse notamment par le biais d'un temps fort et/ou une programmation annuelle ;
- produit, coproduit et exploite des spectacles diffusés au sein de l'établissement et sur l'ensemble du territoire européen dans le cadre de partenariats ;
- accueille des artistes et équipes artistiques lors de résidences aux différentes étapes de leur travail ;
- consolide et développe les partenariats avec différents festivals et événements culturels majeurs du territoire accueillis dans l'enceinte du Domaine d'O le Festival Arabesques, le Nouveau Festival Radio France et le Festival Montpellier Danse ;
- développe des partenariats avec les grandes institutions culturelles du territoire, en particulier le Centre Dramatique National, la Biennale des Arts de la scène en Méditerranée, l'Agora cité internationale de la Danse, La Vignette, le théâtre Jean Vilar, l'Opéra Orchestre National de Montpellier et les différentes scènes de la Métropole
- gère les activités commerciales accessoires et complémentaires aux équipements et manifestations culturelles précitées et dans le cadre de l'exploitation générale du site ;
- propose des programmes de formation continue à destination des artistes et techniciens du spectacle vivant et favorise l'insertion des jeunes professionnels en cohérence et en synergie avec les institutions d'enseignement spécialisé du réseau national et régional ;
- définit et met en place une politique des publics visant l'élargissement des publics, notamment par la mise en place d'une stratégie de médiation culturelle innovante et citoyenne portant une attention particulière au jeune public et au public scolaire, et par la mise en œuvre d'une politique tarifaire adaptée permettant un juste accès pour tous les citoyens ;
- encourage les actions de mécénat ;
- définit et met en place des actions de communication et de promotion visant à favoriser le rayonnement de l'établissement et de sa programmation ;

L'établissement s'attache par ailleurs :

- à favoriser et développer le respect des principes de développement durable et d'éco-responsabilité dans la réalisation de ses missions notamment dans l'accueil des publics, l'accueil des compagnies et artistes, et les méthodes de production, conformément au CACTÉ et à la charte d'écoresponsabilité des festivals de la Métropole ;
- à prévenir et à lutter contre toute forme de violence et de harcèlements sexistes et sexuels (VHSS)
- au respect scrupuleux des équilibres budgétaires et des règles juridiques et comptables dans l'exercice de ses missions ;
- à veiller aux statuts des personnels et au développement d'un management interne partagé, coopératif et efficace ;
- à valoriser les compétences artistiques et techniques présentes sur son territoire ;

MISSIONS DU DIRECTEUR GENERAL OU DE LA DIRECTRICE GENERALE

Dans le cadre de son projet artistique et culturel, le ou la future directrice général(e) de la Cité européenne du théâtre et des arts associés :

- élabore et met en œuvre le projet culturel et artistique pour lequel il a été nommé et rend compte annuellement de l'exécution de ce projet au conseil d'administration
- contribue à l'élaboration de la convention pluriannuelle d'objectifs entre ceux-ci et l'établissement, définissant des objectifs précis, d'une durée de 3 ans
- assure la programmation de l'activité culturelle et artistique de l'établissement
- recrute et nomme aux emplois de l'établissement
- prépare le budget, ses décisions modificatives et en assure l'exécution
- est l'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement
- passe tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le conseil d'administration
- représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile
- est responsable de l'établissement recevant du public et garant à ce titre de la sécurité des biens et des personnes
- assure la direction de l'ensemble des services

Compétences attendues :

- Expérience de direction dans le domaine du spectacle vivant et particulièrement dans les domaines du théâtre et des arts associés
- Connaissances avérées des procédures d'un établissement public
- Expérience et aisance dans les relations avec les institutions publiques (Etat et collectivités territoriales)
- Excellence connaissance des réseaux institutionnels nationaux et internationaux et aptitude dans la mise en place de partenariats nationaux et internationaux, en particulier ceux du théâtre et des arts associés
- Capacité à rechercher des financements publics et privés pour la mise en œuvre du projet
- Capacité à ancrer le projet artistique et culturel dans une réalité territoriale par une dynamique réellement partenariale avec les acteurs locaux
- Capacité d'innovation et d'invention en matière d'action culturelle, d'éducation artistique et de développement territorial
- Maîtrise d'innovation et d'invention en matière d'action culturelle, d'éducation artistique et de développement territorial
- Maîtrise des politiques publiques et mécanismes de l'aide publique
- Compétences avérées en matière d'administration, de gestion et de management
- Maîtrise de l'anglais

MODALITES PRATIQUES

PHASE 1 – PRESELECTION DES CANDIDATURES

Dans une première phase, les candidats souhaitant proposer un projet sont invités à **envoyer leur dossier au plus tard le vendredi 6 février 2026**. Aucune candidature parvenue après cette date ne sera prise en compte.

Ce dossier comprendra :

- un **curriculum vitae** détaillé.
- une **lettre de motivation** indiquant les axes majeurs du projet artistique et culturel envisagé (2 à 3 pages).

Les dossiers doivent être envoyés par voie électronique.

Après études des dossiers, un comité de présélection sélectionnera une liste restreinte de candidatures fin février 2026.

PHASE 2 – SELECTION DE LA CANDIDATURE POUR LA DIRECTION GENERALE

Dans une seconde phase, les candidats présélectionnés recevront une note d'orientation accompagnée d'un dossier et devront remettre :

- **un projet artistique et culturel détaillé et une projection budgétaire** de sa mise en œuvre complète sur une période de 3 ans à partir de 2027.

Les projets devront être transmis au plus tard le 30 avril 2026.

Les candidates et candidats présélectionnés seront ensuite **auditionnés par un jury de sélection en mai 2026**. La candidature et le projet du lauréat retenu feront l'objet d'une validation du conseil d'administration en juin 2026, **en vue d'une nomination pour une prise de poste en septembre 2026**.

RAPPEL CALENDRIER PREVISIONNEL

Vendredi 6 février 2026 – Date limite d'envoi des candidatures

Fin février 2026 – Notification des candidates et candidats retenus en phase 2

Jeudi 30 avril 2026 – Date limite d'envoi des projets artistiques et culturels

Mai 2026 – Audition des candidates et candidats devant un jury de sélection

Juin 2026 – Conseil d'administration de validation de la candidature et du projet retenus

Septembre 2026 – Prise de poste

La prise de fonction interviendra en septembre 2026 **pour un premier mandat de 3 ans**, éventuellement renouvelable sur présentation d'un bilan et d'un nouveau projet artistique et culturel.

Les candidatures sont à adresser aux collectivités membres de l'Etablissement public, Montpellier Méditerranée Métropole, la Ville de Montpellier et la DRAC Occitanie.

Par courrier électronique (en format PDF) uniquement :

DANON Anais, Codirectrice du Pôle culture et Patrimoine de la Ville et de la Métropole de Montpellier :
anais.danon@montpellier.fr

STOPPA Juliana, Codirectrice du Pôle culture et Patrimoine de la Ville et de la Métropole de Montpellier : juliana.stoppa@montpellier.fr

STROTTMANN-ALVES Evelise, assistante du Pôle culture et Patrimoine de la Ville et de la Métropole de Montpellier : evelise.strottmannalves@montpellier.fr

DANIEL Marc, Directeur régional adjoint de la DRAC Occitanie : marc.daniel@culture.gouv.fr

PIAT Nathalie, Conseillère théâtre de la DRAC Occitanie : nathalie.piat@culture.gouv.fr

GANGLOFF Alexis, directeur délégué de l'EPCC Cité européenne du théâtre et des arts associés : agangloff@domainedo.fr

Les personnes nommées ci-dessus pourront répondre aux éventuelles questions des candidats et des candidates.